



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E11672

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2026

ÉDITÉ LE

09/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1980

Forme juridique : SARL

Capital : 270 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2000 B 271

Siret : 316 810 910 00018

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3039570

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5036496204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5036496204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ETS BOUCE HARDY

259 ROUTE DE PARIS
LA VIEILLE GARDE
50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

Téléphone : 02 33 49 25 87

Fax :

Portable : 06 22 69 86 09

Site Internet :

E-mail : contact@secam50.fr

Responsabilité légale :

HARDY GUILLAUME GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/12/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/12/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/12/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Électricien, Plombier)	07/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	21/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.